

▶ 1 JOUR (7H)

**PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

### Café d'accueil

### Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

### Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

### Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
**PAR PERSONNE**  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
**PAR JOUR**  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
**PAR PERSONNE**  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
**PAR JOUR**  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- **Maîtriser le contexte légal des consultations récurrentes**
- **Saisir les champs couverts par les 3 consultations récurrentes du CSE**
- **Donner du sens aux consultations à l'aide des moyens à disposition des élus**
- **Apprendre à rédiger un avis motivé**
- **Se servir des consultations pour enrichir les négociations avec la direction**

## LE PROGRAMME

### ▶ Les modalités d'information / consultation du Comité

- Le cadre légal du CSE
- Les délais de transmission des documents, la notion de projet, la remise d'avis : distinction entre les informations / consultations récurrentes et ponctuelles, le recours aux experts,
- L'articulation des consultations entre le CSE Central et les CSE d'établissement,
- La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) : contenu, mode de communication, accessibilité, articulation avec les informations/consultations «traditionnelles», confidentialité, place de la négociation,
- La négociation d'un accord sur l'aménagement des consultations (contenu, périodicité, informations).

### ▶ Les trois informations / consultations récurrentes

- Analyser la situation économique et financière,
- Analyser la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi,
- Analyser les orientations stratégiques et leurs conséquences, notamment sur l'emploi.

### ▶ Les instances et le recours aux expertises

- Le CSE et la commission SSCT,
- Les expertises : financement, recours, délais d'intervention.

### ▶ Les suites à donner aux trois consultations

- La rédaction des avis,
- Les informations et analyses pour préparer les négociations.